

Saputo

Notice annuelle

5 juin 2008

Saputo

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RUBRIQUE 1 – LA SOCIÉTÉ	1
1.1 CONSTITUTION	1
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	2
RUBRIQUE 2 – ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS.....	2
2.1 SURVOL	2
2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS ET ALIÉNATIONS)	3
RUBRIQUE 3 – SURVOL DE L’INDUSTRIE.....	5
3.1 L’INDUSTRIE LAITIÈRE	5
3.1.1 L’industrie laitière canadienne	5
3.1.2 L’industrie laitière américaine.....	8
3.1.3 L’industrie laitière internationale	11
3.1.4 Perspectives	15
3.2 L’INDUSTRIE DES PRODUITS D’ÉPICERIE.....	15
RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	16
4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS CEA.....	19
4.1.1 Produits	19
4.1.2 Production.....	19
4.1.3 Segments de marché	20
4.1.4 Distribution.....	22
4.1.5 Concurrence.....	22
4.1.6 Relations de travail	22
4.2 SECTEUR PRODUITS LAITIERS USA.....	23
4.2.1 Produits	23
4.2.2 Production.....	23
4.2.3 Segments de marché	23
4.2.4 Distribution	24
4.2.5 Concurrence.....	25
4.2.6 Relations de travail	25
4.3 SECTEUR PRODUITS D’ÉPICERIE.....	25
4.3.1 Produits	25
4.3.2 Fabrication	25
4.3.3 Segments de marché et distribution.....	25
4.3.4 Concurrence.....	26
4.3.5 Relations de travail	26
4.4 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	26
4.5 ENVIRONNEMENT	26
4.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	27
4.7 RISQUES ET INCERTITUDES	28
RUBRIQUE 5 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....	28
RUBRIQUE 6 – STRUCTURE DU CAPITAL	28

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	30
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	30
8.1 ADMINISTRATEURS	30
8.2 HAUTS DIRIGEANTS.....	33
RUBRIQUE 9 – POURSUITES	33
RUBRIQUE 10 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS...	34
RUBRIQUE 11 – EXPERTS	34
RUBRIQUE 12 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	34
RUBRIQUE 13 – CONTRATS IMPORTANTS	34
RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	34
14.1 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	34
14.2 COMPOSITION ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES	34
14.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES VÉRIFICATEURS EXTERNES	36
14.4 HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE)	36
RUBRIQUE 15 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	37
ANNEXE A.....	39

RUBRIQUE 1 – LA SOCIÉTÉ

1.1 CONSTITUTION

Saputo inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1^{er} juillet 1992; le certificat a été modifié le 25 août 1997 pour changer les dispositions rattachées à son capital-actions autorisé. Le certificat a été modifié une autre fois le 2 août 2000 afin de permettre aux administrateurs, entre les assemblées des actionnaires, de nommer des administrateurs additionnels. Le siège et principal établissement de la Société est situé au 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte exige ou indique autrement, les termes « Saputo » et « Société » désignent Saputo inc. seule ou avec ses filiales et/ou d'autres entités sous son contrôle direct ou indirect (collectivement, les « filiales ») ou toute combinaison de ces dernières.

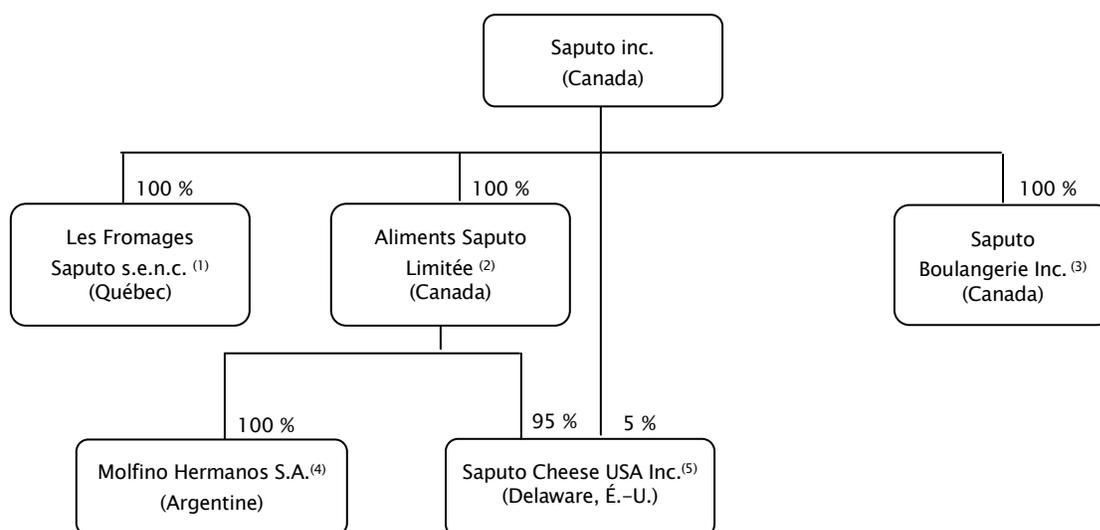
Le 23 novembre 2001, la Société a déclaré un dividende en actions de 100 % sur les actions ordinaires, ce qui eut le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (le « **fractionnement d'actions de 2001** »), de sorte que le nombre d'actions ordinaires en circulation a doublé. Le 10 décembre 2007, la Société a encore déclaré un dividende en actions de 100 % sur les actions ordinaires, ce qui eut le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (le « **fractionnement d'actions de 2007** »), de sorte que le nombre d'actions en circulation a doublé. Toutes les mentions dans les présentes du nombre d'actions ordinaires et du prix des actions ordinaires ont été ajustées afin de tenir compte du fractionnement d'actions de 2001 et du fractionnement d'actions de 2007.

Dans la présente notice annuelle, le signe « \$ » ou « \$ CA » symbolise le dollar canadien et le signe « \$ US » symbolise le dollar des États-Unis (les « **É.-U.** »).

Dans la présente notice annuelle, les renseignements sont donnés en date du 27 mai 2008, à l'exception des renseignements financiers et des pourcentages s'y rapportant, lesquels sont donnés pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, et des renseignements concernant les employés, qui sont donnés en date du 1^{er} mai 2008. Les nombres d'employés et d'installations tiennent compte de l'acquisition des activités d'Alto Dairy Cooperative (l'« **acquisition d'Alto** ») (voir « Historique (y compris les acquisitions et dispositions) »), mais cette acquisition n'est pas comprise dans les renseignements financiers car elle a été réalisée le 1^{er} avril 2008.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo et de ses filiales importantes et leur territoire de constitution respectif.



- (1) Produit, vend et distribue au Québec des produits laitiers, principalement du fromage, une vaste gamme de lait nature, de produits à base de crème, de yogourt, de crème sûre, de fromage cottage et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, ainsi que d'autres produits alimentaires.
- (2) Produit, vend et distribue, dans les provinces canadiennes autres que le Québec, des produits laitiers, principalement du fromage, une vaste gamme de lait nature, de produits à base de crème, de yogourt, de crème sûre, de fromage cottage et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, ainsi que d'autres produits alimentaires.
- (3) Produit, vend et distribue, principalement au Canada, des produits de boulangerie.
- (4) Produit, vend et distribue des produits laitiers en Argentine, pour les marchés national et international.
- (5) Produit et vend aux États-Unis des produits laitiers, principalement du fromage.

RUBRIQUE 2 – ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

2.1 SURVOL

Saputo est le quinzième plus important transformateur laitier au monde; le plus important au Canada, parmi les trois plus grands producteurs de fromage aux États-Unis, le troisième en importance en Argentine et le plus grand manufacturier de petits gâteaux au Canada. Les ventes totales consolidées de la Société se divisent comme suit : 56,6 % provient du Canada, 38,1 %, des États-Unis, 1,5 %, d'Europe et 3,8 %, d'Argentine. Avec l'acquisition d'Alto (voir « Historique (y compris les acquisitions et dispositions) »), les ventes consolidées totales de la Société, sur une base pro forma, auraient été tirées à 53,0 % du Canada, à 42,1 % des États-Unis, à 1,4 % d'Europe et à 3,5 % d'Argentine.

Les activités de la Société sont regroupées en deux secteurs et cinq (5) divisions : (i) le Secteur Produits laitiers, qui regroupe les Secteurs Produits laitiers Canada, Europe et Argentine (le « **Secteur Produits laitiers CEA** ») et le Secteur Produits laitiers USA; (ii) le Secteur Produits d'épicerie. Le Secteur Produits laitiers et le Secteur Produits d'épicerie représentent respectivement 97 % et 3 % des ventes totales. Le Secteur Produits laitiers CEA est composé des Divisions Produits laitiers (Canada), Produits laitiers (Europe) et Produits laitiers (Argentine). Le Secteur Produits laitiers USA est composé de la Division Produits laitiers (USA); et le Secteur Produits d'épicerie est composé de la Division Boulangerie.

La Société exploite 47 usines et compte environ 9 200 employés.

2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS ET ALIÉNATIONS)

Sauf indication contraire dans la présente rubrique, Saputo a réalisé les acquisitions indiquées ci-après sans s'endetter.

M. Emanuele (Lino) Saputo, président du conseil de Saputo, a fondé la Société avec ses parents en 1954 en produisant des fromages de qualité pour la communauté italienne de Montréal.

Entre 1970 et 1997, Saputo a acquis plusieurs installations de production et de distribution de produits alimentaires et a mis sur pied son réseau de distribution national pour se hisser parmi les plus importants producteurs de mozzarella au Canada. En 1988, la Société a pénétré le marché des États-Unis en acquérant deux usines de fabrication de fromage. Le 31 juillet 1997, Saputo a acquis la Crèmerie des Trois-Rivières, Limitée, accédant ainsi au marché du lait nature.

Le 15 octobre 1997, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 37 882 000 actions ordinaires au prix de 4,25 \$ l'action. En décembre de la même année, Saputo a émis 36 000 000 de bons de souscription spéciaux au prix de 6,25 \$ le bon pour financer en partie l'acquisition de Stella Holdings Inc. (et des filiales dont elle avait alors la propriété), un fabricant américain de mozzarella et de fromages de spécialité.

Le 12 novembre 1999, Saputo a complété le placement privé de 250 millions de dollars américains de billets de premier rang auprès d'investisseurs institutionnels aux États-Unis. La durée des billets varie de 7 à 15 ans et ces derniers comportent un taux d'intérêt moyen de 8,16 %. Le produit du placement privé a été utilisé pour refinancer une partie des facilités de crédit existantes de la Société.

Le tableau qui suit présente les acquisitions réalisées par Saputo depuis son premier appel public à l'épargne. Ces acquisitions, qui s'inscrivaient dans son engagement envers la croissance, ont contribué à faire de Saputo un important transformateur laitier, non seulement au Canada mais également à l'échelle internationale.

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo

Dates d'acquisition	Sociétés acquises	Activités acquises	Pays d'opérations	Prix d'acquisition (approximatif)	Ventes annuelles des sociétés acquises (approximatif)
Du 15 octobre 1997 au 31 mars 2005	Diverses sociétés (5)	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers (fromage, lait nature et autres) et de petits gâteaux	Canada	722,6 millions de dollars	1,8 milliard de dollars
Du 15 octobre 1997 au 31 mars 2005	Diverses sociétés (4)	Fabrication et vente de fromage	États-Unis	670,6 millions de dollars	1,3 milliard de dollars
Du 15 octobre 1997 au 31 mars 2005	Molfino Hermanos S.A.	Fabrication et vente de fromage	Argentine	60 millions de dollars	117 millions de dollars
18 avril 2005	Fromage Côté S.A. et Distributions Kingsey inc.	Fabrication, vente et distribution de fromage	Canada	53,4 millions de dollars	110 millions de dollars
27 mai 2005	Schneider Cheese Inc.	Fabrication et vente de fromages à effiloquer et en bâtonnets	États-Unis	32,9 millions de dollars	50,4 millions de dollars
13 avril 2006	Spezialitäten-Käserei De Lucia GmbH	Fabrication et vente de fromages de spécialité italiens	Allemagne	7,1 millions de dollars	27,6 millions de dollars
28 juillet 2006	Boulangerie Rondeau inc. et Biscuits Rondeau inc.	Fabrication, vente et distribution de tartes fraîches et de biscuits frais	Canada	12,5 millions de dollars	14 millions de dollars
23 mars 2007	Dansco Dairy Products Limited	Fabrication et vente de mozzarella (principalement)	Royaume-Uni	12,2 millions de dollars	80 millions de dollars

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo					
Dates d'acquisition	Sociétés acquises	Activités acquises	Pays d'opérations	Prix d'acquisition (approximatif)	Ventes annuelles des sociétés acquises (approximatif)
2 avril 2007	Activités fromagères industrielles de Land O'Lakes sur la côte ouest américaine (l'« acquisition des activités de Land O'Lakes sur la côte ouest américaine »)	Fabrication, vente, coupage et emballage principalement de mozzarella et de provolone ainsi que de produits à base de lactosérum	États-Unis	254 millions de dollars	481 millions de dollars
1 ^{er} avril 2008	Alto Dairy Cooperative	Fabrication de fromages italiens et américains ainsi que de produits à base de lactosérum	États-Unis	160 millions de dollars	389 millions de dollars

RUBRIQUE 3 – SURVOL DE L'INDUSTRIE

3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE

3.1.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE

Régime réglementaire

Au Canada, l'industrie laitière est réglementée tant au fédéral qu'au provincial; elle relève soit de leur compétence partagée, soit de leur compétence exclusive.

À titre d'entreprise de transformation et de distribution alimentaire, Saputo est assujettie à la réglementation fédérale et provinciale en matière de contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires. De plus, à titre d'entreprise de transformation et de distribution de produits laitiers, Saputo doit se conformer à une série de règlements fédéraux et provinciaux régissant la production, la transformation et la distribution du lait et de produits connexes. À ce titre, elle est assujettie à des inspections d'usines, des tests sur les produits et d'autres contrôles réglementaires, tant au niveau fédéral que provincial.

En décembre 2007, le gouvernement fédéral a introduit un règlement modifié énonçant de nouvelles normes de composition des fromages fabriqués au Canada et importés au pays. Ces modifications diffèrent des normes adoptées au sein de l'industrie laitière internationale. Le gouvernement a prévu une période de transition de un an pour permettre aux intervenants de l'industrie de se conformer aux nouvelles normes, et Saputo s'y conformera dans les délais impartis.

Approvisionnement en lait

Les activités de l'industrie laitière canadienne s'exercent dans un cadre fortement réglementé. Le gouvernement fédéral a chargé la Commission canadienne du lait (la « CCL »), société d'État, d'appliquer et de coordonner la politique laitière nationale du Canada, laquelle est fondée sur la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements provinciaux réglementent le lait nature et le gouvernement fédéral régit le lait industriel. On entend par « lait nature » le lait ou la crème de table destiné à la consommation sous forme liquide, alors que le « lait industriel » est destiné à la fabrication de tous les autres produits laitiers, notamment le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt. Selon les renseignements publiés en mai 2008 par la CCL, le secteur du lait nature reçoit quelque 40 % du lait cru livré au Canada alors que le secteur du lait industriel en reçoit environ 60 %.

Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués au Canada en 2007 :

Volumes de production canadienne de certains produits laitiers en 2007 ⁽¹⁾ (en milliers)	
Fromage naturel	373 673 kg
Lait nature et crème	3 042 698 litres
Fromage cottage	30 035 kg
Crème glacée et autres produits surgelés	487 534 litres
Autres produits laitiers	485 817 kg

(1) Source : Centre canadien d'information laitière, mai 2008.

L'industrie laitière canadienne est caractérisée par un système national de gestion planifiée de l'offre des produits laitiers. Ce système réglemente les importations et la production nationale pour s'assurer que la production répond à la demande des consommateurs tout en offrant à la fois un rendement équitable aux producteurs laitiers. L'administration du système de gestion planifiée est assujettie au contingent de mise en marché (le « CMM »), qui consiste principalement à établir le volume estimé de production du lait industriel à l'échelle nationale nécessaire pour répondre à la demande du marché national et des exportations. Le CMM est établi selon le calcul énoncé dans le Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale. À ce titre, la CCL fixe le CMM chaque année laitière (qui va du 1^{er} août au 31 juillet). Par la suite, le CMM est réparti entre les provinces en fonction de droits préétablis, lesquelles attribuent à leurs producteurs respectifs leur quote-part respective conformément à leurs propres politiques et contingents. La quote-part du CMM national attribuée au Québec et à l'Ontario s'élève

respectivement à 45,3 % et 31,6 %, comparativement à 18,6 % pour les provinces de l'Ouest et à 4,5 % pour les provinces Maritimes. Les offices de commercialisation provinciaux régissent la production, la fixation du prix et la commercialisation du lait sur leur propre territoire.

Le lait industriel est réparti selon un système de redistribution en cascade, qui classe le lait industriel en diverses catégories de produits à fabriquer. La priorité de l'offre est accordée aux catégories de lait les plus élevées, qui commandent des prix supérieurs. Bien qu'il puisse y avoir certaines variations d'une province à l'autre, la croissance des quantités de lait de chaque catégorie, autre que le lait nature, est généralement limitée. Puisque le CMM est établi en fonction de la demande enregistrée dans le passé et de la demande prévue en produits laitiers, la direction croit qu'il est peu probable qu'un transformateur perde une partie importante de sa part du volume de lait industriel disponible.

Marché canadien

L'apport de l'industrie de la transformation laitière à l'économie canadienne a été considérable puisqu'elle a généré des livraisons évaluées à 11,6 milliards de dollars en 2006. Le secteur de la transformation laitière représentait environ 15 % de la valeur estimative de toutes les ventes du secteur de la transformation des produits alimentaires au cours de la même année.

Environ 81 % des fermes laitières du Canada sont situées au Québec et en Ontario. Les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes comptent respectivement 13 % et 6 % des fermes laitières.

Commerce international (Canada)

Importations. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international administre les quotas d'importation du fromage au Canada. Ces quotas sont divisés en sources provenant de l'Union européenne (l'« UE ») et d'autres pays. Cette répartition découle de l'obligation qu'a prise le Canada envers l'UE d'importer de cette dernière 66,0 % des quelque 20,4 millions de kilogrammes de fromage qu'il s'est engagé à importer chaque année en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« OMC »). Les importations effectuées aux termes de cet engagement minimal de 20,4 millions de kilogrammes de fromage bénéficient de tarifs douaniers peu élevés alors que les importations en sus du seuil prévu par l'engagement sont assujetties à des tarifs considérablement plus élevés. À l'heure actuelle, les tarifs applicables aux importations de fromage hors contingent correspondent à 245,5 % de la valeur facturée.

Exportations. Aux termes de la décision finale rendue par l'OMC en décembre 2002, laquelle a conclu que les pratiques canadiennes d'exportation de produits laitiers constituaient des subventions à l'exportation, le Canada doit exporter toute quantité de produits laitiers au-delà de ses engagements envers l'OMC aux prix fixés par le Canada sur le lait cru. Ces prix sont supérieurs aux prix du lait à l'échelle internationale, ce qui rend non concurrentielle l'exportation de produits laitiers du Canada. La décision de l'OMC ne concerne pas l'exportation de sous-produits tels que le lactose et le lactosérum.

3.1.2 L'INDUSTRIE LAITIÈRE AMÉRICAINE

Régime réglementaire

La production des produits alimentaires aux États-Unis est assujettie à une vaste réglementation fédérale, étatique et locale régissant la publicité, la qualité, l'emballage, l'étiquetage et la salubrité.

Toutes les usines de fabrication alimentaire sont assujetties à la réglementation et aux contrôles de la *United States Food and Drug Administration* et du *United States Department of Agriculture* (le « **USDA** »). De même, chaque État peut appliquer des règlements plus stricts pour régir la fabrication de produits alimentaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux collaborent avec le gouvernement fédéral pour assurer adéquatement la salubrité des aliments produits sur leur territoire.

Approvisionnement en lait

Il existe deux catégories de lait aux États-Unis, soit le *Grade A* et le *Grade B*. Le lait de *Grade A* est produit selon des exigences sanitaires précises et les producteurs laitiers doivent détenir un permis d'expédition de *Grade A*. Le lait de *Grade A* compte pour 99 % de l'approvisionnement en lait aux États-Unis et est utilisé sous forme liquide ainsi qu'à des fins de fabrication de divers produits laitiers dont le fromage. Le lait de *Grade B*, qui ne sert pas à la préparation du lait nature, représente, pour sa part, 1 % de la production de lait aux États-Unis et est destiné exclusivement à la production du beurre, du fromage et de la poudre de lait écrémé. La production totale de lait aux États-Unis s'établit à environ 843 millions d'hectolitres par année.

Le tableau qui suit présente l'utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2007⁽¹⁾ :

Utilisation de la production de lait aux États-Unis en 2007 ⁽¹⁾	
Utilisé comme lait nature et crème	29 %
Transformé en fromage naturel	21 %
Transformé en produits laitiers surgelés	4 %
Transformé en beurre	5 %
Utilisé sur les fermes où il est produit	1 %
Autres utilisations	40 %

(1) Source : USDA, *Dairy Products 2007 Summary*, publié en avril 2008. Calculés à partir des solides totaux.

Aux États-Unis, le prix du lait est généralement réglementé par des décrets sur la mise en marché du lait relevant de la compétence fédérale, exception faite principalement de la Californie, qui exerce et réglemente ses activités selon son propre décret sur la mise en marché. Dans la plupart des cas, le prix du lait commercialisé aux États-Unis est fixé selon son utilisation. Les prix planchers du lait sont fixés mensuellement par les décrets sur la mise en marché du lait selon des formules de prix des produits. Les données sur les prix utilisées dans les formules fédérales

tiennent compte des prix de gros du fromage, du beurre, de la poudre de lactosérum et de la poudre de lait écrémé. Ces données sont tirées de sondages menés par le *National Agricultural Statistic Service* du USDA. Dans les décrets fédéraux sur le lait, le lait utilisé dans les produits liquides est placé dans la catégorie I, la catégorie au prix le plus élevé. Le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée, yogourt, fromage cottage, crème sûre, fromage ricotta et d'autres produits laitiers mous est placé dans la catégorie II. Le lait utilisé dans la fabrication de fromage, notamment de fromage à la crème, est placé dans la catégorie III, et celui utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre, dans la catégorie IV. La Californie a recours à un système de classification des prix semblable. À ce titre, les prix des marchandises sont basés sur les prix de la Chicago Mercantile Exchange (« la CME ») pour le beurre et le fromage ainsi que sur le prix moyen pondéré en Californie de la poudre de lait écrémé. En Californie, le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée et sorbet fait partie de la catégorie 3; le lait utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre est placé dans la catégorie 4(a) et le lait utilisé dans la fabrication de fromage, notamment du fromage à la crème et du fromage ricotta, est placé dans la catégorie 4(b).

En janvier 2006, le USDA a tenu des audiences afin d'évaluer une demande de révision des allocations manufacturières des fabricants à l'égard des produits visés par les formules d'établissement des prix du lait de la catégorie III et de la catégorie IV. Les allocations manufacturières du moment se fondaient sur des études de coûts qui dataient de 1999 et de 2000. Suite à ces audiences, le USDA a appliqué, avec prise d'effet le 1^{er} février 2007, une décision intermédiaire entraînant une réduction du prix de la catégorie III d'environ 0,25 \$ US par quintal de lait. La décision définitive du USDA n'a pas encore été rendue. Le *Department of Food and Agriculture* de l'État de la Californie a tenu une audience similaire en juin 2006 afin d'évaluer une demande analogue et a décidé d'apporter un changement dans les allocations manufacturières qui a entraîné la réduction du coût du lait de la catégorie 4(b) de la Californie. La consultation publique intitulée *Consolidated Stabilization and Marketing Plan* qui a eu lieu en octobre 2007 en Californie s'est conclue par la décision de fixer le facteur de poudre de lactosérum et d'augmenter l'allocation manufacturière pour la fabrication du fromage. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2007 et ils ont eu une incidence favorable sur les marges d'exploitation en Californie. L'importance de cette incidence favorable dépendra principalement de la valeur de marché future de la poudre de lactosérum.

Les prix de gros pour la majeure partie de la production de fromage des États-Unis sont établis selon les opérations quotidiennes effectuées comptant sur le fromage cheddar à la CME. La dernière opération d'une journée fixe le cours pour la journée. En l'absence d'opérations, le cours est fonction des cours acheteur et vendeur. Les entreprises de transformation perçoivent habituellement une prime en sus du cours établi par la CME.

Contrairement au Canada, une usine de transformation du lait n'est assujettie à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elle peut recevoir et elle est libre de négocier son approvisionnement en lait avec qui elle veut. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou peuvent s'approvisionner en lait directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient un prix qui reflète la classe de prix en vigueur pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés.

La *Commodity Credit Corporation* (la « CCC »), organisme fédéral américain, régit les programmes qui influencent la production et la commercialisation du lait et des produits laitiers aux États-Unis. La CCC achète la production de beurre, de poudre de lait écrémé et de fromage aux prix-planchers suivants :

- beurre à 1,0500 \$ US la livre;
- bloc de fromage cheddar 40 livres à 1,1314 \$ US la livre;
- poudre de lait écrémé non fortifié à 0,8000 \$ US la livre.

Ces produits sont vendus ou utilisés soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle internationale dans le cadre de programmes gouvernementaux particuliers. La CCC n'aide pas directement les producteurs laitiers et n'établit pas d'objectif de rendement pour eux.

Marché américain

Le USDA établit qu'il y avait 434 usines de transformation de fromage aux États-Unis en 2007 qui ont produit 4,4 milliards de kilogrammes de fromage. Le cheddar représentait 31,5 % de ce volume, soit 1,4 milliard de kilogrammes, et les fromages italiens, dans l'ensemble, représentaient 42,6 % de ce volume, soit 1,8 milliard de kilogrammes. La mozzarella représentait à elle seule 1,5 milliard de kilogrammes de la production fromagère, soit 79,9 % des fromages italiens et 34,1 % de tous les fromages produits en 2007.

Commerce international (États-Unis)

Importations. La restriction des importations est un autre élément important du programme laitier des États-Unis. La plupart des quotas américains d'importation de fromage sont propres à un pays et à un produit donnés. Selon les dispositions de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, les États-Unis se sont engagés à importer, à un taux tarifaire moins élevé, quelque 135 586 tonnes métriques de fromage en 2007. Les tarifs applicables au fromage en sus de ce quota sont prohibitifs.

Aucun permis n'est exigé pour l'entrée de produits laitiers à base de lait de brebis, de chèvre et de bufflonne et ces produits ne sont pas assujettis à des droits de douane aux États-Unis. Cela s'applique aussi à quelques autres produits, y compris le fromage brie.

Exportations. Par le passé, les États-Unis n'ont pas été un important exportateur de produits laitiers. Toutefois, les activités d'exportation de ce pays s'élevaient à 3 milliards de dollars américains en 2007, comparativement à 1,886 milliard de dollars américains en 2006, ce qui porte à croire que les États-Unis pourraient devenir un participant plus actif sur le marché international.

La plupart des activités d'exportation sont exercées dans le cadre du *Dairy Export Incentive Program*, qui attribue des volumes d'exportations subventionnées à certains pays, permettant ainsi aux exportateurs de demander de l'aide pour exporter des produits laitiers destinés à ces pays.

3.1.3 L'INDUSTRIE LAITIÈRE INTERNATIONALE

Comparativement à la production mondiale de lait, les volumes de produits laitiers actuellement négociés sur le marché mondial sont faibles. Toutefois, nous remarquons que le commerce des produits laitiers a tendance à s'accroître et que les parts de marché de chaque pays évoluent rapidement. La plus grande partie de ce commerce international est continentale et est stimulée par les zones de libre-échange, la plus ancienne et la plus vaste étant l'UE. D'autres zones de libre-échange se développent au sein des Amériques, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Au cours des dernières années, le changement dans les parts de marché a été significatif. En fait, la ronde des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay de l'OMC a influencé ce changement parce qu'elle a porté spécifiquement pour la première fois sur le commerce des produits agricoles. Depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay de l'OMC en 1994, la part du marché de l'UE (alors composée de 15 pays) dans le marché mondial a diminué, tandis que celles de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ont augmenté. Dernièrement, les États-Unis se sont posés comme un fournisseur plus concurrentiel sur le marché international des produits laitiers, et l'Argentine continue à démontrer son potentiel lui permettant d'accroître sa présence sur le marché international. Suite au jugement rendu par l'Organe d'appel de l'OMC en décembre 2002, le Canada exporte de petites quantités de produits laitiers conformément aux limites établies par l'OMC.

La mise en œuvre de la dernière *Politique agricole commune* au sein de l'UE devrait avoir un impact sur l'industrie laitière mondiale. Cette politique a pour objectif de réduire les prix d'écluse protégeant les fermes laitières et d'éliminer les subventions à l'exportation. Pour ce faire, les pertes de revenus sont compensées par des paiements directs aux fermes, le tout en conformité avec les engagements pris aux termes des règles de l'OMC. Les rapports indiquent que ces paiements pourraient être insuffisants pour empêcher une diminution significative du nombre de fermes dans l'ensemble de l'Europe, ce qui pourrait contribuer au maintien de prix fermes sur le marché international. Le marché mondial lui-même a tendance à se diviser entre, d'une part, les produits pré-emballés, prêts à utiliser, et d'autre part, le vrac et les ingrédients laitiers, division dont les effets à long terme sur les mouvements commerciaux et, en définitive, sur les prix mondiaux sont encore inconnus.

Union européenne

Régime réglementaire

L'UE a de multiples lois et règlements connexes en matière d'alimentation. Ces règlements couvrent l'ensemble des aspects de l'industrie agroalimentaire, allant de la production agricole à la transformation et à la distribution des aliments. Tous les États membres doivent mettre en œuvre et appliquer les règlements pour demeurer membres de l'UE. Par conséquent, le régime de réglementation de l'UE constitue le cadre régissant la production, la transformation, la distribution, l'importation et l'exportation des aliments à base de produits laitiers à l'intérieur de l'UE. Aucun État membre ne peut édicter de règlements contradictoires qui freineraient le commerce intérieur dans l'UE ni pratiquer le commerce extérieur à l'UE sans respecter les normes de celle-ci et ses propres obligations connexes.

À la lumière de ce qui précède, les industries laitières de l'Allemagne et du Royaume-Uni exercent leurs activités aux termes des dispositions générales en matière de production laitière de la *Politique agricole commune* de l'UE. Conformément à cette politique, les quotas de production de lait devraient être éliminés au plus tard en 2014 et les prix du lait devraient être davantage sensibles aux fluctuations du marché, les fermiers étant dédommagés partiellement au moyen de paiements directs conformes aux engagements pris envers l'OMC.

En Allemagne et au Royaume-Uni, un ensemble de règlements régit la transformation du lait en produits laitiers, les normes étant basées sur le Codex Alimentarius international en ce qui concerne le fromage et la poudre de lait écrémé. Bien qu'il existe des règlements à divers paliers (fédéral, États, Länder et municipalités), la majorité de ceux-ci ne s'appliquent pas spécifiquement à l'industrie laitière mais visent tous les établissements de transformation des aliments et exigent le respect de pratiques de fabrication reconnues.

Approvisionnement en lait

En Allemagne et au Royaume-Uni, les prix du lait varient d'un État à l'autre et sont négociés d'ordinaire chaque mois entre les transformateurs et les producteurs de lait. La majeure partie du lait est généralement vendue à des coopératives qui transforment le lait pour leur propre compte et le revendent également à des commerçants de lait ou à d'autres transformateurs. En ce qui concerne la majorité de leur approvisionnement, les transformateurs concluent généralement des contrats avec une coopérative ou un commerçant de lait et ils ont recours au marché au comptant saisonnier afin de compléter leurs besoins annuels en approvisionnement en tirant parti des variations saisonnières du prix du lait.

Une indexation du prix du lait a commencé à se manifester sur le marché international vers la fin du printemps 2007 à la suite (i) d'une diminution temporaire de l'approvisionnement en lait en raison de la survenance d'événements d'ordre climatique imprévus, principalement en Australie et en Argentine, et également en Nouvelle-Zélande; et (ii) de la forte demande de produits laitiers à l'échelle mondiale. En l'espace de seulement quelques mois, le prix du lait a atteint des sommets. Cette situation allait à l'encontre des nouvelles politiques de l'UE visant à réduire les prix, ce qui a compliqué la gestion de la fixation du prix du lait.

Il semblerait que l'Europe occidentale augmenterait sa production laitière pour faire face à cette nouvelle situation. En conséquence, il est anticipé que cette augmentation de la production limitera l'impact sur les prix du lait, qu'il n'est pas anticipé qu'ils seront ramenés au niveau où ils se trouvaient avant 2006.

La production totale de lait est d'environ 280 millions d'hectolitres par année en Allemagne et d'environ 144 millions d'hectolitres par année au Royaume-Uni, représentant collectivement environ 30 % de l'ensemble de la production laitière européenne. Les tableaux qui suivent indiquent le volume de certains produits laitiers fabriqués en Allemagne et au Royaume-Uni :

Volume de certains produits laitiers fabriqués en Allemagne en 2006 ⁽¹⁾ (en milliers)		
Fromage naturel	1 995	tonnes métriques
Lait nature	6 112 000	litres
Produits laitiers frais	2 970	tonnes métriques
Autres produits laitiers	1 794	tonnes métriques

(1) Source : ZMP, BMVEL, Bulletin FIL-IDF 423/2007

Volume de certains produits laitiers fabriqués au Royaume-Uni en 2006 ⁽¹⁾ (en milliers)		
Fromage naturel	394	tonnes métriques
Lait nature	6 740 000	litres
Autres produits laitiers	670	tonnes métriques

(1) Source : ZMP, BMVEL, Bulletin FIL-IDF 423/2007

Exportations

Après de nombreuses années où le prix du lait en Allemagne a connu une tendance à la baisse, nous avons assisté à une augmentation du prix de la nourriture en général, y compris les produits laitiers. Toutefois, le potentiel d'exportation global de l'Allemagne demeure très bon.

Au Royaume-Uni, la production laitière diminue lentement en raison non seulement de difficultés d'ordre climatique mais également des prix du lait à la production, qui sont constamment inférieurs à ceux du reste de l'UE. Toutefois, des faits récents au Royaume-Uni laissent penser que cette situation pourrait changer, ce qui pourrait mettre un terme au déclin de la production laitière. Malgré ce qui précède, le Royaume-Uni offre un potentiel de croissance des exportations de produits laitiers principalement en raison du prix très concurrentiel du lait cru et de la grande qualité de lait disponible.

Argentine

Régime réglementaire

Le régime réglementaire en Argentine est différent des régimes canadiens et américains. Bien qu'il existe des lois nationales, provinciales et municipales, seulement un nombre restreint d'entre elles sont spécifiques à l'industrie laitière. Par ailleurs, l'industrie laitière adhère aux normes internationales Codex Alimentarius pour les produits vendus à l'étranger, tels que les fromages et la poudre de lait et elle se conforme aux bonnes pratiques manufacturières reconnues relativement aux produits présents sur le marché national.

Approvisionnement en lait

En Argentine, les prix du lait sont négociés mensuellement entre le transformateur et les producteurs laitiers. Il n'existe aucune limite ou restriction quant à la quantité de lait produite et transformée. De plus, le prix du lait vendu à l'intérieur du pays ou sa catégorie n'est pas déterminé suivant son utilisation. De même, les transformateurs laitiers ne sont pas limités quant à la quantité de lait qu'ils peuvent acheter et ils sont libres de négocier des ententes d'approvisionnement en lait avec toute personne de leur choix. En général, ces ententes sont négociées avec les producteurs laitiers présents dans un certain rayon de l'usine de transformation.

De mars à septembre 2007, des pluies torrentielles se sont abattues sur l'Argentine et ont causé des inondations, lesquelles ont été suivies de froids plus intenses qu'à l'habitude, ce qui a eu une incidence sur la production laitière et a entraîné une baisse par rapport à 2006. Combinée à l'augmentation rapide et massive des prix des produits laitiers à l'échelle internationale, la concurrence en matière d'approvisionnement en lait local s'est accrue et a entraîné une augmentation des prix du lait de plus de 60 % au cours de l'année.

La production totale de lait en Argentine est d'environ 95 millions d'hectolitres par année. Le tableau qui suit indique le volume de certains produits laitiers fabriqués en Argentine :

Volume de certains produits laitiers fabriqués en Argentine en 2006 ⁽¹⁾ (en milliers)	
Fromage naturel	467 tonnes métriques
Lait nature	2 419 305 litres
Yogourt	474 tonnes métriques
Autres produits laitiers	584 tonnes métriques

(1) Source : *Secretaria de Agricultura, Ganaderia Pesca y Alimentos, Cuadro estadístico*, mai 2007.

Exportations

L'Argentine, en plus d'être membre du Mercosur, le groupe de libre-échange de l'Amérique du Sud, est également un participant actif au sein du marché laitier international. L'Argentine a un bassin en lait important et a la capacité de produire du lait à des prix compétitifs sur le marché international. Il n'existe aucun programme gouvernemental d'aide à l'exportation de produits laitiers. En fait, en 2007, le gouvernement a introduit une nouvelle réglementation prévoyant des prix de vente plafonds pour les exportations. La réglementation a été examinée en novembre 2007 et, à l'issue de cet examen, le prix plafond sur le beurre et le fromage à pâte ferme a été supprimé. Dorénavant, le gouvernement approuve au préalable le volume de plusieurs produits destinés à l'exportation pour s'assurer du respect des exigences du pays. En 2007, l'Argentine a exporté 251 380 tonnes métriques de produits laitiers. De cette quantité, 125 365 tonnes métriques étaient du lait en poudre, 46 659 tonnes métriques étaient du fromage et le résiduel de 79 356 tonnes métriques était composé d'autres produits laitiers.

3.1.4 PERSPECTIVES

Depuis 2006, l'industrie laitière mondiale a souffert des conditions climatiques changeantes et des mesures entreprises par divers gouvernements pour faire face à la nouvelle situation. Par conséquent, les prix d'écluse historiquement élevés protégeant les fermes ont été maintenus et l'approvisionnement en lait est restreint. En cette période de demande croissante, une nouvelle base d'établissement des prix est en train de voir le jour, ce qui permet à de nouveaux pays exportateurs de produits laitiers (dont les États-Unis) d'émerger.

La forte concurrence dans l'industrie devrait obliger les entreprises de transformation à s'adapter, à vendre ou à fusionner avec d'autres participants de l'industrie. Les entreprises laitières bien capitalisées et orientées vers les regroupements profiteront vraisemblablement de cette situation pour effectuer des acquisitions stratégiques. En outre, au cours des prochaines années, l'industrie laitière devra mettre l'accent sur la création de produits laitiers novateurs correspondant à l'évolution des besoins nutritionnels des consommateurs.

Des représentants de divers gouvernements cherchent toujours à conclure une entente définitive dans le cadre de la ronde de négociations de Doha de l'OMC afin de diminuer les subventions sur les produits agricoles et de fixer de nouveaux tarifs pour ces produits. Ces discussions devraient prendre fin avant la fin de 2008 ou au début de 2009, selon la date à laquelle le document de travail sera finalisé et adopté. On ne sait quelles incidences en découleront, mais elles forceront vraisemblablement les entreprises de transformation à demeurer concurrentielles et créatives pour continuer à accroître leurs activités.

3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE

Régime réglementaire

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux et s'applique à toutes les entreprises de transformation des aliments au Canada, dont l'industrie des produits d'épicerie. Par conséquent, les produits de boulangerie de Saputo sont assujettis à des normes en matière de qualité et d'emballage, notamment celles énoncées dans la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

Marché du détail canadien

Au cours des dernières années, le marché du détail canadien a évolué en raison de l'importance croissante des canaux de distribution hors des supermarchés comme les magasins grande surface et les clubs-entrepôts. Cette tendance a entraîné une consolidation importante du réseau des supermarchés où quatre chaînes nationales contrôlaient approximativement 87 % des ventes au détail de ce réseau au cours de l'année civile 2007.

Les ventes effectuées dans le secteur des petits gâteaux s'élèvent à quelque 638 millions de dollars par année au Canada. Ce secteur comprend notamment les petits gâteaux, les muffins, les desserts frais ainsi que les carrés à la guimauve. Les petits gâteaux préemballés comptent pour

19 % de tous les petits gâteaux vendus au Canada. Environ 60 % et 30 % de toutes les ventes de produits de petits gâteaux préemballés au Canada sont effectuées au Québec et en Ontario, respectivement.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les activités de la Société se divisent en deux secteurs et en cinq divisions : le Secteur Produits laitiers, qui regroupe le Secteur Produits laitiers CEA et le Secteur Produits laitiers USA, de même que le Secteur Produits d'épicerie. Le Secteur Produits laitiers CEA est composé des Divisions Produits laitiers (Canada), Produits laitiers (Europe) et Produits laitiers (Argentine); le Secteur Produits laitiers USA est composé de la Division Produits laitiers (USA); et le secteur Produits d'épicerie est composé de la Division Boulangerie. La Société exploite 47 usines et compte environ 9 200 employés.

Les produits de Saputo sont vendus sous différentes marques bien connues, comme *Saputo*, *Alexis de Portneuf*, *Armstrong*, *Baxter*, *Dairyland*, *Danscorella*, *De Lucia*, *Dragone*, *DuVillage 1860*, *Friigo*, *Kingsey*, *La Paulina*, *Nutralait*, *Princesse*, *Ricrem*, *Stella*, *Treasure Cave*, *HOP&GO!*, *Rondeau* et *Vachon*.

Le tableau suivant démontre l'importance relative des deux secteurs de la Société au cours des deux derniers exercices :

	Ventes par secteur			
	Exercice terminé le 31 mars 2008		Exercice terminé le 31 mars 2007	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Secteur Produits laitiers				
Secteur Produits laitiers CEA	2 966 293	58,6	2 794 099	69,8
Secteur Produits laitiers USA	1 927 983	38,1	1 036 830	25,9
Sous-total	4 894 276	96,7	3 830 929	95,7
Secteur Produits d'épicerie	164 624	3,3	170 051	4,3
Total	5 058 900	100,0	4 000 980	100,0

Secteur Produits laitiers CEA

Par le biais de ses activités au Canada, Saputo fabrique, commercialise et distribue de la mozzarella, du cheddar et d'autres fromages de spécialité et fromages fins, du lait nature et une variété de produits laitiers, notamment de la crème, du yogourt, du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé, et des sous-produits laitiers à valeur ajoutée, tels de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée, du lactose et des protéines de lactosérum. Saputo distribue aussi

aux épiceries fines des fromages fins importés. La gamme de produits de lait nature est complétée par une variété de produits non laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées, des jus et d'autres boissons. Saputo s'est établie comme principal producteur de fromage au Canada, avec environ 32 % de la production canadienne de fromage naturel, et elle est l'un des trois plus importants transformateurs de lait nature au Canada avec une part estimative du marché canadien de 22 %. Les produits laitiers de Saputo sont vendus à trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel.

En Europe, la Société fabrique et commercialise des fromages de spécialité italiens, comme la mozzarella, la ricotta et le mascarpone. Elle vend principalement ces produits au segment du marché du détail et de la restauration.

En Argentine, la Société produit et commercialise une grande variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, de même que du beurre, de la crème, de la poudre de lait, du lait UHT et des ingrédients laitiers. Saputo vend ces produits aux segments du marché du détail et de l'industriel. La Société est le troisième plus important transformateur laitier en Argentine.

Au cours de l'exercice 2008, les ventes de notre secteur Produits laitiers CEA représentaient 58,6 % des ventes totales de la Société. Le segment du marché du détail représentait 60,8 % des ventes du secteur Produits laitiers CEA, tandis que le segment de la restauration et le segment industriel représentaient respectivement 29,6 % et 9,6 %. Dans ce secteur, la Société exploite 28 usines, dont 24 sont situées au Canada, une en Allemagne et une au Royaume-Uni et deux en Argentine. Au 1^{er} mai 2008, la Société comptait 5 425 employés dans ce secteur, dont 4 410 étaient basés au Canada, 163, en Europe et 852, en Argentine.

Secteur Produits laitiers USA

Le Secteur Produits laitiers USA de la Société fabrique une grande variété de mozzarella, de fromages américains et de fromages de spécialité. La Société fabrique également un large éventail de concentrés de protéines de lactosérum, de mélanges d'ingrédients et de lait sucré condensé.

Saputo se classe parmi les trois principaux producteurs de fromage naturel aux États-Unis, avec environ 7 % de la production de fromage naturel. Saputo dessert trois segments de marché distincts : détail, restauration et industriel.

Au cours de l'exercice 2008, les ventes de notre Secteur Produits laitiers USA représentaient 38,1 % des ventes totales de la Société. Le segment du détail représentait 29,3 % des volumes de ventes du Secteur Produits laitiers USA, le segment de la restauration 46,3 % et le segment industriel 24,4 %. Grâce à l'acquisition d'Alto, le volume des ventes provenant du Secteur Produits laitiers USA, sur une base pro forma, sera composé à 23,7 % du segment du détail, à 45,9 % du segment de la restauration et à 30,4 % du segment de l'industriel. Dans ce secteur, Saputo exploite 17 usines situées aux États-Unis et employait, au 1^{er} mai 2008, 2 742 personnes.

Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue au Canada des petits gâteaux, des tartelettes, des barres collation ainsi que des tartes fraîches et des biscuits frais. La vente de ces produits se fait

presque exclusivement dans le marché du détail. Saputo est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Elle fabrique également, à petite échelle, des produits pour des tiers sous des marques appartenant à ces tiers et vendus aux États-Unis (les « ententes de fabrication »).

Au cours de l'exercice 2008, les ventes de notre Secteur Produits d'épicerie représentaient 3,25 % des ventes totales de la Société. La Société exploite dans ce secteur deux usines situées dans la province de Québec et elle comptait, au 1^{er} mai 2008, 1 012 employés.

Profil global

Les tableaux qui suivent présentent la ventilation des ventes totales de la Société par région et par segment de marché pour les deux derniers exercices :

Ventes totales de la Société - Ventilation géographique				
	Exercice terminé le 31 mars 2008		Exercice terminé le 31 mars 2007	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Canada	2 865 586	56,6	2 736 696	68,4
Europe	73 967	1,5	31 947	0,8
Argentine	191 364	3,8	195 507	4,9
États-Unis	1 927 983	38,1	1 036 830	25,9
Total	5 058 900	100,0	4 000 980	100,0

Ventes totales de la Société - Segments de marché				
	Exercice terminé le 31 mars 2008		Exercice terminé le 31 mars 2007	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Secteur Produits laitiers				
Secteur Produits laitiers CEA				
Détail	1 803 728	35,6	1 728 114	43,2
Restauration	879 238	17,4	816 425	20,4
Industriel	283 327	5,6	249 560	6,2
Sous-total	2 966 293	58,6	2 794 099	69,8
Secteur Produits laitiers USA ⁽¹⁾	1 927 983	38,1	1 036 830	25,9
Sous-total	4 894 276	96,7	3 830 929	95,7
Secteur Produits d'épicerie⁽²⁾	164 624	3,3	170 051	4,3
Total	5 058 900	100,0	4 000 980	100,0

(1) Les volumes de vente sont plus représentatifs de nos activités américaines en raison de l'impact de la variation de la devise et du prix de vente par livre de fromage sur les dollars de ventes (voir le tableau « Volumes de ventes - Segments de marché » de la section 4.2.3).

(2) Les produits d'épicerie sont vendus presque uniquement dans le segment du marché du détail.

4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS CEA

4.1.1 PRODUITS

Au Canada, Saputo produit, commercialise et distribue un large éventail de fromages de qualité à l'échelle nationale, notamment la mozzarella et le cheddar, des fromages de spécialité comme la ricotta, le provolone, le parmesan, le feta, le havarti, des fromages fins tels le brie et le camembert et d'autres fromages à pâte ferme comme le brick, le colby, le farmer, le munster et le monterey jack, de même que du fromage en grains frais et des fromages fondus. Les produits fromagers de Saputo sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo*, *Armstrong*, *Alexis de Portneuf*, *Bari*, *DuVillage 1860*, *Kingsey* et *Stella*. Saputo vend aussi ses produits fromagers sous des marques privées et elle produit du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé de même qu'un certain nombre de sous-produits tirés de sa production fromagère, notamment de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée, du lactose et de la protéine de lactosérum. Par l'entremise de son réseau de distribution de fromage, la Société distribue aux épiceries fines des fromages fins importés et d'autres produits non laitiers fabriqués par des tiers.

Saputo produit et commercialise aussi du lait nature, de la crème, du yogourt, de la crème sûre et du fromage cottage. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien et l'Ontario, sous la marque *Nutrilait* au Québec et sous la marque *Baxter* dans les Maritimes. Du lait traité spécialement est commercialisé sous les marques de commerce *Milk 2 Go/Lait's Go*, *Dairyland Plus* et *Nutrilait Plus*. En outre, dans le cadre de ses activités de fabrication de lait nature, Saputo produit et distribue des produits non laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées sous la marque *International Delight*^(*), du jus et des boissons telles que *Sunny Delight*^(*).

En Europe, la Société produit et commercialise des fromages de spécialité italiens comme la mozzarella, la ricotta et le mascarpone. La majorité de ces produits sont vendus sur le marché européen sous les marques *De Lucia* et *Danscorella*.

En Argentine, Saputo produit et met en marché une vaste variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, ainsi que du beurre, de la crème, de la poudre de lait, du lait UHT et des ingrédients laitiers. La vente de ces produits est bien équilibrée entre les marchés local et international. Ces produits sont vendus sous les marques de commerce reconnues *La Paulina*, *Molfino* et *Ricrem*.

4.1.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Le lait représente la majorité des coûts engagés par la Société pour la production de ses produits laitiers. En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière, Saputo ne peut s'approvisionner en lait au Canada qu'après des offices de commercialisation de chacune des provinces.

(*) Marques de commerce utilisées sous licence.

Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

En Europe, la majeure partie de l'approvisionnement en lait de Saputo pour ses activités en Allemagne provient d'un commerçant de lait et, pour ses activités au Royaume-Uni, de producteurs de lait. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

En Argentine, Saputo s'approvisionne en lait directement auprès des producteurs de lait et environ 2 % du lait obtenu provient de fermes appartenant à la Société. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

Dans le secteur Produits laitiers CEA, la Société exploite au total 28 usines, soit 24 au Canada, deux en Europe et deux en Argentine. À l'exception d'une usine située à Calgary, en Alberta, la Société est propriétaire de toutes ses usines. Les installations canadiennes ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 54 millions de litres de lait en fromage, en lait nature et en d'autres produits laitiers connexes.

En Europe, la Société exploite une usine en Allemagne et une au Royaume-Uni qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 5 millions de litres de lait en fromage.

En Argentine, la Société exploite deux usines qui ont, au total, la capacité de transformer chaque semaine environ 21 millions de litres de lait en fromage et en d'autres produits laitiers.

Toutes les usines exploitées par le secteur Produits laitiers CEA ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 35 % au Canada, de 50 % en Europe et de 34 % en Argentine.

4.1.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Saputo est le premier producteur de fromage au Canada avec une part d'environ 32 % de la production canadienne de fromage naturel. Saputo vend ses produits fromagers aux segments de marché de la restauration, du détail et de l'industriel. La Société distribue aussi à des épiceries fines des fromages fins importés et elle offre divers produits non laitiers fabriqués par des tiers dont la vente a pour but de compléter ses activités de vente de fromage. La Société est l'un des trois plus importants transformateurs de lait nature au Canada avec une part estimative du marché canadien de 22 %. Par le biais de ses activités canadiennes, Saputo vend aussi du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée et de la protéine de lactosérum à une vaste gamme de clients au Canada, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

En Europe, Saputo est un acteur modeste de l'industrie, puisqu'elle traite moins de 1 % de toute la production laitière de l'Allemagne et du Royaume-Uni. La Société vend ses produits à l'échelle nationale, principalement aux segments de marché du détail et de la restauration.

Saputo est le troisième transformateur laitier en importance en Argentine, transformant environ 7 % de toute la production laitière. La vente des produits fabriqués en Argentine est bien équilibrée entre les marchés local et international. La Société vend ses produits nationalement aux segments du marché du détail et de l'industriel et internationalement à plus de 40 pays.

Clientèle

Le tableau qui suit présente, pour le secteur Produits laitiers CEA, la ventilation des ventes par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur Produits laitiers CEA - Ventes - Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2008		Exercice terminé le 31 mars 2007	
	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales	Ventes (en milliers de dollars)	Pourcentage des ventes totales
Détail	1 803 728	60,8	1 728 114	61,9
Restauration	879 238	29,6	816 425	29,2
Industriel	283 327	9,6	249 560	8,9
Total	2 966 293	100,0	2 794 099	100,0

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à ses clients de détail qui comprennent des chaînes de supermarchés, des marchandiseurs de masse, des dépanneurs, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages fins. Au cours de l'exercice 2008, la majorité des ventes au détail de Saputo a été générée par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques privées. Les produits laitiers de Saputo sont vendus au détail au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épicereries. Saputo offre à ses clients du marché du détail une vaste variété de produits laitiers, tels que le cheddar, la mozzarella, le lait nature, la crème, le yogourt, la crème sûre, le fromage cottage, des fromages de spécialité et des fromages fins. La gamme de produits de lait nature est également complétée par divers produits non laitiers, tels que des crèmes à café aromatisées, des jus et des breuvages.

Restauration. Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels), les hôtels ainsi que les institutions. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits laitiers sous ses propres marques et sous des marques privées. Par l'entremise de son réseau de distribution, Saputo fournit des produits non laitiers fabriqués par des tiers. Saputo produit aussi des mélanges laitiers pour les chaînes de restauration à service rapide.

Industriel. Les clients du segment industriel sont des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à des transformateurs de mets surgelés ainsi qu'à des fabricants de pizzas

surgelées. La Société produit également des sous-produits laitiers tels que le lactose, la poudre de lactosérum et les protéines de lactosérum. La Société vend du fromage, du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée, de la protéine de lactosérum, du lait en poudre, du lait évaporé, du beurre et de la crème à une large clientèle au Canada, en Argentine, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

4.1.4 DISTRIBUTION

Au Canada, les ventes de produits laitiers sont réalisées par des expéditions directes à certains clients d'importance des segments du détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Saputo a également développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour ses activités de produits laitiers, lequel est composé de 25 centres de distribution et entrepôts, et de plus de 500 routes de distribution réparties au Canada. De plus, Saputo exploite l'un des plus importants réseaux de livraison à domicile de lait et d'autres produits alimentaires au Canada.

En Europe, la Société distribue ses produits à ses clients principalement par l'entremise de tiers transporteurs.

En Argentine, la Société distribue ses produits par l'entremise de distributeurs indépendants, lesquels sont approvisionnés à partir des cinq centres de distribution de la Société situés à travers le pays. Ce réseau de distribution dessert d'importantes chaînes de détaillants, des distributeurs et des clients industriels.

4.1.5 CONCURRENCE

Au Canada, la Société livre surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation et de fabrication de produits laitiers. Saputo occupe le premier rang au Canada en tant que producteur de fromage, avec une part du marché de la production du fromage naturel au pays d'environ 32 %, et, grâce à sa part du marché canadien d'environ 22 %, elle compte parmi les trois plus importants transformateurs de lait nature, lesquels détiennent chacun des parts semblables du marché.

La Société est un acteur modeste dans l'industrie en Europe et elle livre concurrence principalement à des transformateurs de lait nationaux et multinationaux.

La Société est le troisième transformateur laitier en importance en Argentine, transformant environ 7 % de la totalité de la production laitière. La Société livre principalement concurrence à des transformateurs de lait nationaux.

4.1.6 RELATIONS DE TRAVAIL

Au 1^{er} mai 2008, le Secteur Produits laitiers CEA de la Société comptait au total 5 425 employés, dont 4 410 au Canada, 163 en Europe et 852 en Argentine. Environ 42 % des employés du Secteur Produits laitiers CEA sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2009 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2008 ont été renouvelées selon des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société, ce qui, de l'avis de la direction, est le résultat direct de la culture familiale qui s'est répandue dans toute la Société.

4.2 SECTEUR PRODUITS LAITIERS USA

4.2.1 PRODUITS

Par le biais de sa Division Produits laitiers (USA), Saputo produit une vaste gamme de fromages mozzarella, de fromages américains et de fromages de spécialité comme la ricotta, le provolone, le bleu, le suisse, le parmesan et le romano qui sont vendus sous diverses marques de commerce comme *Dragone, Frigo, Frigo Cheese Heads, Lorraine, Saputo, Stella* et *Treasure Cave*, de même que sous des marques privées. Elle produit aussi de la poudre de lactosérum, des concentrés de protéines de lactosérum, des mélanges d'ingrédients et du lait condensé sucré.

4.2.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Aux États-Unis, Saputo s'approvisionne en lait principalement auprès de coopératives, principalement aux termes d'ententes d'approvisionnement en lait à court et à long terme. Le lait représente les principaux coûts engagés par la Société pour la fabrication de ses produits laitiers. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

Dans ce secteur, la Société exploite 17 usines dont elle est propriétaire. Les usines situées aux États-Unis ont la capacité de transformer chaque semaine environ 64 millions de litres de lait en fromage et en d'autres produits laitiers. Les installations américaines ont, avec leurs capacités de production totales combinées, une capacité excédentaire de 6 %.

4.2.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Saputo est l'un des plus importants transformateurs laitiers aux États-Unis avec une part de marché de la production de fromage naturel d'environ 7 %. La Société est active dans l'industrie américaine du fromage naturel, où elle vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à des clients du segment du détail, de la restauration et industriel.

Clientèle

Le tableau qui suit présente, pour le Secteur Produits laitiers USA, la ventilation du volume des ventes par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur Produits laitiers USA –Volumes de ventes – Segments de marché ⁽¹⁾	
	Exercice terminé le 31 mars 2008	Exercice terminé le 31 mars 2007
	Pourcentage des volumes de ventes totaux	Pourcentage des volumes de ventes totaux
Détail	29	31
Restauration	46	48
Industriel	25	21
Total	100	100

(1) Les volumes de vente sont plus représentatifs de nos activités américaines en raison de l'impact de la variation de la devise et du prix de vente par livre de fromage sur les dollars de vente.

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques privées à ses clients de détail, qui comprennent des chaînes de supermarchés, des marchandiseurs de masse, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages fins. Au cours de l'exercice 2008, la majorité des ventes au détail a été générée par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques privées. Les produits laitiers au détail de Saputo sont vendus au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épicereries. Saputo offre aussi des fromages de spécialité et des fromages fins à ses clients du marché du détail.

Restauration. Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels) ainsi que les hôtels. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits fromagers sous ses propres marques et sous des marques privées.

Industriel. Les clients du segment industriel comprennent des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à de nombreux transformateurs de mets surgelés, notamment des fabricants de pizzas surgelées et des fabricants de sauces et de vinaigrettes. La Société produit également à partir de ses activités manufacturières des sous-produits tels que les protéines de lactosérum.

4.2.4 DISTRIBUTION

Les ventes de produits fromagers sont réalisées aux États-Unis par des expéditions directes à certains clients d'importance du secteur du détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux.

4.2.5 CONCURRENCE

Aux États-Unis, la Société livre concurrence à des concurrents nationaux et régionaux.

4.2.6 RELATIONS DE TRAVAIL

Au 1^{er} mai 2008, le Secteur Produits laitiers USA, comptait 2 742 employés. Environ 24 % des employés de ce secteur sont syndiqués.

Aucune convention collective n'expirera au cours de l'exercice 2009. Les conventions ayant expiré au cours de l'exercice 2008 ont été renouvelées à des conditions satisfaisantes, ou continuent de s'appliquer pendant les négociations, desquelles devrait découler un renouvellement satisfaisant. La Société jouit de bonnes relations de travail aux États-Unis. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société, ce qui, de l'avis de la direction, est le résultat direct de la culture familiale qui s'est répandue dans toute la Société.

4.3 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE

4.3.1 PRODUITS

La Société fabrique et commercialise des petits gâteaux, des tartelettes, des barres collation ainsi que des biscuits frais et des tartes fraîches, lesquels sont vendus presque exclusivement dans le marché du détail. Saputo occupe une place prédominante dans le marché des petits gâteaux au Canada. Ses produits sont vendus sous les marques ombrelles *Vachon*, *HOP&GO!*, *Hostess* et *Rondeau*, qui soutiennent des marques de commerce reconnues comme *Jos Louis*, *Ah Caramell*, *Passion Flakie*, *May West*, *Granny's*, *Big Daddy*, *Authentic* et d'autres marques, dont certains sont maintenant offerts avec une teneur en gras trans réduite ou même sans gras trans.

4.3.2 FABRICATION

Matières premières

La Société s'approvisionne en matières premières pour ce secteur principalement auprès de différents fournisseurs.

Installations

Au sein de ce secteur, Saputo exploite deux usines qui sont situées au Québec, dont une qu'elle possède, et l'autre qu'elle loue. Ces deux usines ont une capacité excédentaire de 26 %.

4.3.3 SEGMENTS DE MARCHÉ ET DISTRIBUTION

La Société est le plus grand fabricant de petits gâteaux au Canada. Saputo vend ses produits de petits gâteaux presque exclusivement dans le marché du détail et ses biscuits frais et tartes fraîches principalement dans les segments du marché du détail et de la restauration. Les ventes de la Société pour ce secteur sont générées presque exclusivement par ses propres marques. Au

cours de l'exercice 2008, la Société a fabriqué, à petite échelle, des produits de petits gâteaux pour le marché américain aux termes d'ententes de fabrication. Les produits de la Société sont distribués principalement par la voie de son réseau de distribution de livraison directe aux marchands.

4.3.4 CONCURRENCE

La Société livre principalement concurrence à des fabricants régionaux dont les parts de marché sont beaucoup plus petites que les siennes.

4.3.5 RELATIONS DE TRAVAIL

Au 1^{er} mai 2008, le secteur Produits d'épicerie comptait 1 012 employés, dont environ 74 % étaient syndiqués. À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expirent au cours de l'exercice 2009 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions qui ont expiré au cours de l'exercice 2008 ont été renouvelées selon des modalités satisfaisantes.

4.4 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La direction croit que la Société a suffisamment de capacité de fabrication pour répondre à la demande actuelle et à court terme pour ses produits. Saputo a l'intention de continuer d'agrandir et de moderniser ses usines; les investissements seront axés sur l'équipement et les procédés conçus pour accroître l'efficacité. Plus précisément, au cours des cinq derniers exercices, Saputo a engagé des dépenses en immobilisations de 445 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2008, la Société a dépensé 101 millions de dollars et au cours de l'exercice 2009, Saputo prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 101 millions de dollars.

Au cours des cinq derniers exercices, Saputo a enregistré 353 millions de dollars au titre de la dépense d'amortissement. Au cours de l'exercice 2008, la dépense d'amortissement s'est élevée à 79 millions de dollars et la Société prévoit environ 90 millions de dollars au titre de la dépense d'amortissement au cours de l'exercice 2009.

4.5 ENVIRONNEMENT

Les activités mondiales de la Société sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement. En outre, ses usines sont généralement exploitées aux termes de permis d'évacuation des eaux usées délivrés en vertu de ces lois et règlements ou ont conclu des conventions relatives à l'évacuation des eaux usées avec les municipalités environnantes. La Société est tenue d'engager des dépenses et de surveiller continuellement ses activités afin de se conformer à ces lois, règlements, permis et conventions. La Société est d'avis que ses activités respectent, à tous égards importants, ses exigences d'obtention de permis et de conclusion de conventions, ainsi que les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui suit. La Société entend se conformer à l'ensemble des lois et

règlements en matière d'environnement, y compris les exigences d'obtention de permis et les conventions conclues avec les municipalités.

La Société a une politique environnementale visant à réduire les incidences environnementales de ses activités et qui favorise la sensibilisation à l'environnement pour ses employés. Pour appuyer la mise en application de cette politique, la Société met en œuvre des systèmes de gestion. Entre autres, elle donne des séances de formation régulières à ses employés; elle effectue des audits environnementaux internes pour évaluer la conformité des activités aux objectifs de la politique; elle présente des rapports sur l'aspect environnemental de ses usines et de leurs activités.

Des échantillonnages passés et récents ont découvert que certaines usines de la Société ont commis de légers excès en matière d'eaux usées par rapport aux limites prévues dans les permis d'évacuation des eaux usées ou dans les conventions conclues avec les municipalités. La Société a mis en œuvre dans ces usines diverses mesures pour réduire les eaux usées à la source et elle apporte des améliorations à l'équipement d'autres usines pour que celles-ci soient conformes.

Par ses acquisitions passées, la Société a hérité de certaines installations déjà contaminées. La plupart de ces sites ont été contaminés par d'anciens réservoirs pétroliers qui ont été enlevés, dans tous les cas. Pour chacun de ces sites, la Société met en place les mesures correctives appropriées ou procède à des inspections additionnelles afin de déterminer la nécessité d'entreprendre d'autres mesures. Dans certains cas, avec le consentement des autorités gouvernementales, la Société continue de surveiller la situation afin de confirmer qu'il n'y a pas de mesures additionnelles requises. La Société ne croit pas que des dépenses majeures seront requises afin de traiter la contamination de ces installations.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a engagé environ 1 million de dollars afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et afin d'améliorer l'efficacité des usines en vue de réduire l'émission du bruit et les rejets d'eaux usées, pour remplacer ou enlever des réservoirs de stockage souterrains, pour répondre aux problèmes de contamination, et pour améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de ses installations au Canada, aux États-Unis, en Argentine et en Europe, plus environ 382 millions de dollars pour des coûts associés à la fermeture antérieure d'une usine. Pour l'exercice 2009, la direction estime que la Société consacrera au total 3 millions de dollars pour des dépenses semblables attendu qu'aucun coût n'est anticipé en relation avec la fermeture antérieure de certaines installations. La direction est d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur les bénéfices ou la position concurrentielle de la Société au cours de l'exercice 2009.

4.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étant donné que la Société fabrique, vend et distribue des produits alimentaires, elle compte non seulement sur la qualité de ses produits mais aussi sur la reconnaissance de ses marques et la loyauté de sa clientèle. La Société se concentre sur certaines marques établies et croit que ses marques de commerce sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité. En outre, comme l'innovation est au cœur de la stratégie de croissance de Saputo, nos équipes de recherche et de développement ont, au cours des dernières années, mis au point de nouvelles

technologies, de nouveaux produits et des méthodes d'optimisation des processus. Par conséquent, la Société a adopté une nouvelle approche pour la protection de ces actifs qui peut inclure, au besoin, le brevetage de certaines technologies. Ainsi, la Société prend les mesures appropriées pour protéger et faire respecter sa propriété intellectuelle.

4.7 RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes inhérents à nos activités sont présentés dans le rapport de gestion de la Société (le « **rapport de gestion** ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, plus précisément à la rubrique « Risques et incertitudes » à la page 32, qui est intégré par renvoi aux présentes. On peut consulter le rapport de gestion sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. On peut obtenir des exemplaires de ces documents en s'adressant au secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boulevard Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, téléphone : 514.328.6662.

RUBRIQUE 5 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Au cours des exercices 2006, 2007 et 2008, Saputo a déclaré respectivement les dividendes annuels suivants sur les actions ordinaires : 0,36 \$, 0,40 \$ et 0,48 \$ par action. Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration a révisé la politique en matière de dividendes de la Société et le dividende trimestriel de 0,10 \$ par action, ce qui représente un dividende annuel de 0,40 \$ par action, est passé le 31 juillet 2007 à 0,12 \$ par action, ce qui représente un dividende annuel de 0,48 \$ par action. Le solde du bénéfice réalisé par la Société est réinvesti dans la croissance de ses activités. La politique de la Société en matière de dividendes est révisée à l'occasion, au moins une fois à tous les ans, par le conseil d'administration et dépend de la situation financière de Saputo, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins de capitaux et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

RUBRIQUE 6 – STRUCTURE DU CAPITAL

Les statuts de la Société stipulent que son capital-actions autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, toutes sans valeur nominale. À la fermeture des bureaux le 27 mai 2008, 206 080 915 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques des catégories d'actions du capital de Saputo, que complète le texte intégral des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions qui suivent :

Vote

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de Saputo, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série donnée d'actions ont le droit de voter, et chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont, au gré du conseil d'administration, le droit de recevoir, sur les montants dûment applicables aux versements de dividendes et après que des dividendes payables sur les actions privilégiées ont été versés, tout dividende déclaré et payable par Saputo sur les actions ordinaires.

Dissolution

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution des éléments d'actif de Saputo au moment de la liquidation ou de la dissolution de Saputo ou de toute autre distribution de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires. Cette participation est assujettie aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées émises et en circulation ou aux actions de toute autre catégorie ayant priorité de rang sur les actions ordinaires.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries, les modalités de chaque série, notamment le nombre d'actions, la désignation, les droits, les privilèges, les priorités, les restrictions, les conditions et les limitations, devant être établies au moment de sa création par le conseil d'administration de Saputo sans l'approbation des actionnaires; toutefois, toutes les actions privilégiées auront, quant aux dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution des éléments d'actif de Saputo en vue de la cessation de ses activités, égalité de rang entre elles et priorité de rang sur toutes les actions de toute catégorie inférieure.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

7.1 TRADING

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». Le tableau qui suit présente les fourchettes de cours et le volume négocié des actions ordinaires pour chacun des mois du dernier exercice :

Fourchette de cours et volume négocié des actions ordinaires			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Avril 2007	23,395	21,270	6 732 328
Mai 2007	22,160	20,460	7 632 004
Juin 2007	22,370	20,055	15 274 450
Juillet 2007	26,750	21,925	8 643 694
Août 2007	25,850	24,070	6 334 784
Septembre 2007	28,750	24,625	8 307 932
Octobre 2007	29,265	25,590	6 050 466
Novembre 2007	29,220	24,500	12 254 246
Décembre 2007	32,990	26,490	8 514 467
Janvier 2008	30,700	25,100	7 290 259
Février 2008	28,390	25,540	5 206 618
Mars 2008	28,550	25,510	6 494 308

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

8.1 ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit présente le nom, la province (ou l'État) et le pays de résidence de chaque administrateur, l'année où il est entré en fonction comme administrateur pour la première fois, ses principales fonctions et le nombre d'actions ordinaires dont il avait directement ou indirectement la propriété véritable ou le contrôle au 27 mai 2008. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété effective ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise sont exercés au 27 mai 2008
EMANUELE (LINO) SAPUTO ⁽¹⁾ Québec, Canada	1992	Président du conseil de la Société	69 879 924 ⁽²⁾
LINO A. SAPUTO, JR. Québec, Canada	2001	Président et chef de la direction de la Société	67 241
ANDRÉ BÉRARD ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Québec, Canada	1997	Administrateur de sociétés	20 250
LUCIEN BOUCHARD ⁽³⁾ Québec, Canada	2004	Associé Principal, Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.	-
PIERRE BOURGIE ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ Québec, Canada	1997	Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie inc. (société de portefeuille)	938 000
FRANK A. DOTTORI ⁽⁴⁾ ⁽⁶⁾ Québec, Canada	2003	Président de Fadco Consulting Inc. (société d'experts-conseils) et directeur général de la division Éthanol cellulosique d'Éthanol Greenfield (fabricant et distributeur d'éthanol et d'alcool industriel)	400
JEAN GAULIN ⁽³⁾ Texas, États-Unis	2003	Administrateur de sociétés	57 400
CATERINA MONTICCILO, CA Québec, Canada	1997	Présidente de Julvest Capital inc. (société de portefeuille)	238 000
PATRICIA SAPUTO, CA, ICD.D Québec, Canada	1999	Chef des finances de Placements Italcan inc. (société de placement diversifié)	2 000
LOUIS A. TANGUAY ⁽⁴⁾ ⁽⁷⁾ Québec, Canada	1997	Administrateur de sociétés	12 000

(1) M. Emanuele (Lino) Saputo est administrateur de Produits Forestiers Arbec inc. (auparavant Uniforêt inc.), laquelle a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada)* le 17 avril 2001. En mai 2003, Uniforêt inc. a mis en œuvre un plan d'arrangement avec ses créanciers. En février 2004, elle a complété la mise en œuvre de ce plan d'arrangement.

(2) Les actions sont détenues par Jolina Capital inc. et Gestion Jolina inc., deux sociétés de portefeuille contrôlées par M. Emanuele (Lino) Saputo.

(3) Membre du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines. Le président du comité est M. André Bérard.

- (4) Membre du comité de vérification. Le président du comité est M. Louis A. Tanguay.
- (5) Administrateur en chef.
- (6) M. Frank A. Dottori était l'un des administrateurs de Gestion Papiers Gaspésia inc. et de sa filiale, Papiers Gaspésia inc., jusqu'au 29 octobre 2003. Le 30 janvier 2004, Papiers Gaspésia inc. et Papiers Gaspésia, société en commandite, ont demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le 4 juillet 2005, le plan d'arrangement soumis par Papiers Gaspésia inc. et Papiers Gaspésia, société en commandite, à leurs créanciers a été homologué par la Cour et a été mis en œuvre.
- (7) M. Louis A. Tanguay est un administrateur de SR Télécom qui a fait l'objet d'une interdiction d'opérations visant la direction, imposée à tous les administrateurs et dirigeants de la société ainsi qu'à certains actionnaires importants pour n'avoir pas déposé à temps les résultats financiers pour le quatrième trimestre et pour l'exercice terminés le 31 décembre 2006 et ses états financiers annuels, le rapport de gestion y afférent et sa notice annuelle. L'interdiction d'opérations a été levée le 19 juillet 2007. De plus, le 19 novembre 2007, SR Télécom a demandé la protection contre ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. La société a obtenu une ordonnance le 1^{er} mai 2008 prolongeant la période de sursis jusqu'au 15 août 2008. Le sursis vise à fournir à la société l'occasion de mettre au point un plan d'arrangement qu'elle pourra proposer à ses créanciers.

Au cours des cinq dernières années, toutes les personnes susmentionnées ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe, sauf M. André Bérard qui, jusqu'au 10 mars 2004, était le président du conseil d'une banque à charte canadienne et M. Frank A. Dottori qui, jusqu'au 26 janvier 2006, était président et chef de la direction de Tembec inc. (société de produits forestiers) et qui, depuis le 7 mars 2008, cumule les fonctions de directeur général de la division Éthanol cellulosique d'Éthanol Greenfield (fabricant et distributeur d'éthanol et d'alcool industriel) et de président de Fadco Consulting Inc.

Les informations quant aux actions qui sont détenues en propriété effective par chaque administrateur ou sur lesquelles il exerçait un contrôle ou une emprise, en date du 27 mai 2008, ont été fournies par les administrateurs personnellement.

On trouvera d'autres renseignements sur les actions détenues par les administrateurs, les options et les unités d'actions différées qui leur sont octroyées à la rubrique « Élection des administrateurs » à la page 4 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 5 juin 2008, ces renseignements étant intégrés aux présentes par renvoi.

8.2 HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente le nom, la province (ou l'État) et le pays de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant en date des présentes.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Poste
Emanuele (Lino) Saputo Québec, Canada	Président du conseil
Lino A. Saputo, Jr. Québec, Canada	Président et chef de la direction
Terry Brockman Wisconsin (États-Unis)	Président et chef de l'exploitation Division Produits laitiers (USA)
Louis-Philippe Carrière, FCA Québec, Canada	Vice-président exécutif, finances et administration et secrétaire
Dino Dello Sbarba, FCMA Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation, Division Produits laitiers (Canada) et par intérim (Europe et Argentine)
Pierre Leroux Québec, Canada	Vice-président exécutif, ressources humaines et affaires corporatives
Claude Pinard Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation, Division Boulangerie

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de direction au sein de la Société.

Au 27 mai 2008, les administrateurs et hauts dirigeants de Saputo, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 71 281 172 actions ordinaires au total, soit environ 34,6 % des actions ordinaires de la Société en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions.

RUBRIQUE 9 - POURSUITES

La Société est défenderesse à certaines réclamations dans le cours normal de ses activités. La Société est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura aucune incidence significative sur ses résultats ou sa situation financière.

RUBRIQUE 10 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société reçoit et fournit des biens et services de sociétés sous influence significative de son actionnaire principal. Ces biens et services d'un montant non significatif sont compensés par une contrepartie égale à la juste valeur marchande. Il y a lieu de se reporter à la note 18 des états financiers consolidés de la Société, qui décrit les opérations entre apparentés. Voir « Renseignements supplémentaires ».

RUBRIQUE 11 – EXPERTS

Les vérificateurs de Saputo sont Deloitte & Touche s.r.l. Les états financiers consolidés de Saputo au 31 mars 2008 et pour l'exercice terminé à cette même date ont été déposés aux termes du Règlement 51-102 sur la foi du rapport rédigé par Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés indépendants, en leur qualité d'experts en vérification et en comptabilité.

RUBRIQUE 12 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada, à partir de ses principales places d'affaires situées à Montréal et à Toronto.

RUBRIQUE 13 – CONTRATS IMPORTANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Société n'a conclu aucun contrat important hors du cours normal des affaires.

RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

14.1 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification est présenté à l'annexe A ci-jointe.

14.2 COMPOSITION ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Tous les membres du comité de vérification sont indépendants et possèdent des compétences financières.

Le tableau qui suit présente, pour chacun des membres du comité de vérification, leur nom, leur éducation et expérience pertinentes à l'exécution de leurs responsabilités en leur qualité de membre du comité de vérification.

Nom	Éducation et expérience
Pierre Bourgie	<p>A complété un baccalauréat en commerce. M. Bourgie était président d'Urgel Bourgie Limitée jusqu'à la vente de cette société en 1996. Depuis, il est responsable des activités d'investissement de la famille Bourgie et a fondé deux fiducies d'investissements, les Partenaires de Montréal, spécialisée dans le financement d'affaires et Ipso Facto, spécialisée dans le financement immobilier. M. Bourgie est le président de ces deux fiducies. Il siège également sur le conseil d'administration de diverses sociétés où, pour certaines d'entre elles, il est également membre du comité de vérification, incluant une société pour laquelle il est le président de ce comité. L'expérience de M. Bourgie a nécessité le développement de son habileté à analyser les états financiers et à comprendre les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») et y a contribué.</p>
Frank A. Dottori	<p>A complété un baccalauréat en génie chimique et en science appliquée. En 1973, M. Dottori et trois autres dirigeants ont fondé Tembec inc., dont M. Dottori a été le président et chef de la direction jusqu'au 26 janvier 2006. En mai 2006, il est devenu président de Fadco Consulting Inc. et, le 7 mars 2008, il a été nommé directeur général de la division Éthanol cellulosique d'Éthanol Greenfield. Il a agi à titre de gouverneur de la Bourse de Montréal, d'administrateur du Canadian Market Productivity Centre et a siégé au conseil d'administration de nombreuses organisations et sociétés. L'expérience professionnelle de M. Dottori a nécessité et contribué au développement de son habileté à analyser les états financiers et à comprendre les PCGR.</p>
Louis A. Tanguay	<p>A complété un baccalauréat en commerce. M. Tanguay a occupé divers postes exécutifs au sein de BCE, lesquels nécessitaient son implication dans la préparation des états financiers et l'analyse des performances financières et opérationnelles de compagnies affiliées à BCE. Plus spécifiquement, il a été président du conseil de Télébec, vice-président exécutif (corporatif) de Bell Canada, président de Bell Québec et président de Bell Canada International. Il a également été impliqué activement dans des acquisitions, fusions et ventes de sociétés. M. Tanguay a une vaste expérience présente et passée en tant qu'administrateur de sociétés publiques, ayant par ailleurs, pour certaines d'entre elles, siégé au sein du comité de vérification. L'expérience professionnelle de M. Tanguay a nécessité et contribué au développement de son habileté à analyser les états financiers et à comprendre les PCGR.</p>

14.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

La Société a une politique relative aux services pouvant être rendus par ses vérificateurs externes (la « **Politique** »). La Politique crée trois catégories de services, à savoir : (i) les services qui sont considérés comme étant reliés à la vérification (les « **services de vérification** ») et donc couverts par le budget annuel de vérification; (ii) les services qui sont considérés indirectement reliés à la vérification (les « **services de consultation** ») mais qui ne sont pas couverts par le budget annuel de vérification; et (iii) les services qui ne sont pas reliés à la vérification (les « **services non reliés à la vérification** »). Aux termes de la Politique, aucun service autre que les services de vérification ne peut être fourni par les vérificateurs externes de la Société sauf si les conditions suivantes sont réunies :

Services de consultation

- (i) Le comité de vérification a approuvé au préalable les services de consultation à être fournis; ou
- (ii) le montant total de tous les services (autres que les services de vérification) qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation au préalable par le comité de vérification et qui ont été rendus au cours de l'exercice au cours duquel les services de consultation doivent être rendus n'excède pas le plus élevé des montants suivants, à savoir 25 000 \$ ou cinq pour cent (5 %) du montant total des honoraires payés par la Société durant l'exercice au cours duquel les services de consultation doivent être rendus.

Services non reliés à la vérification

- (i) L'attribution des services non reliés à la vérification aux vérificateurs externes de la Société présente une valeur ajoutée pour la Société; et
- (ii) le comité de vérification a approuvé au préalable les services à être rendus.

Finalement, la Politique prévoit que la direction de la Société présente au comité de vérification, sur une base trimestrielle, un relevé des services (autres que les services de vérification) rendus par les vérificateurs externes de la Société de même que tout mandat attribué à d'autres cabinets comptables.

14.4 HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE)

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l., vérificateurs externes de la Société, pour les exercices 2008 et 2007 :

Catégorie d'honoraires	2008 (\$)	2007 (\$)
Honoraires de vérification	839 586	765 617
Honoraires reliés à la vérification	133 309	122 931
Honoraires de fiscalité	143 152	107 877
Autres honoraires	38 989	-
Total	<u>1 155 036</u>	<u>996 425</u>

« Honoraires de vérification » inclut les honoraires totaux facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour la vérification des états financiers consolidés annuels.

« Honoraires reliés à la vérification » inclut le total des honoraires facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour des services qui seraient normalement exécutés par les vérificateurs externes. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, la vérification des régimes de retraite, des services de certification exigés par une loi ou un règlement, l'aide à la préparation aux exigences futures de certification du contrôle interne, la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financières ainsi que des services de traduction.

« Honoraires de fiscalité » inclut les honoraires totaux facturés par Deloitte & Touche s.r.l. pour la conformité aux lois en matière d'impôt, les conseils d'ordre fiscal de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt des sociétés, de taxe sur le capital et de taxes de vente.

« Autres honoraires » inclut le total des honoraires facturés par Deloitte et Touche s.r.l. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories honoraires de vérification, honoraires reliés à la vérification et honoraires de fiscalité.

RUBRIQUE 15 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo datée du 5 juin 2008, laquelle est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la Société, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Saputo et les options d'achat de titres. On trouvera également d'autres renseignements financiers dans les états financiers consolidés de Saputo et les notes afférentes, ainsi que dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. On peut obtenir des exemplaires de ces documents en s'adressant au secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, numéro de téléphone : 514.328.6662.

De plus, lorsque les titres de Saputo sont en cours de placement conformément à un prospectus simplifié ou lorsqu'un prospectus simplifié provisoire a été déposé, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents suivants auprès du secrétaire de la Société :

- (i) la notice annuelle ainsi que les documents ou parties de documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (ii) les états financiers comparatifs de Saputo pour son exercice le plus récent et le rapport des vérificateurs s'y rapportant, ainsi que les états financiers intermédiaires de Saputo ayant fait suite aux états financiers pour son exercice le plus récent;
- (iii) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo pour sa plus récente assemblée des actionnaires comportant l'élection d'administrateurs;
- (iv) tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou définitif.

Dans toutes les autres circonstances, on peut obtenir gratuitement un exemplaire des documents mentionnés aux alinéas (i), (ii) et (iii) ci-dessus en adressant une demande en ce sens au secrétaire.

* * *

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. AUTORITÉ

Le Comité de vérification (le « comité ») est un comité permanent du conseil d'administration (« CA ») qui a les responsabilités décrites sous la rubrique « Responsabilités ». Le comité relève du CA.

Le comité a libre accès au personnel et aux documents de la Société et on lui accorde les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

2. STRUCTURE

- 2.1. Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs indépendants de la Société possédant chacun des compétences financières.
- 2.2. Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres sont nommés par le conseil d'administration à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute autre réunion pour combler une vacance.
- 2.3. Le président doit être nommé par le conseil d'administration pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement de présider du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 2.4. Le comité se réunit au moins quatre fois par an afin d'examiner les états financiers annuels et trimestriels de la Société. Le président du conseil, l'administrateur en chef, les membres du comité ou les vérificateurs externes peuvent convoquer des réunions spéciales au besoin. Le comité détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux.
- 2.5. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité des membres et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents.
- 2.6. Le compte rendu des réunions du comité sera pris par le secrétaire du conseil d'administration (ou toute autre personne désignée par le comité) et doit rendre exactement compte des décisions prises aux réunions. Les procès-verbaux des réunions du comité sont présentés et déposés auprès du CA.
- 2.7. En plus des membres du comité, toute autre personne sera convoquée aux réunions à la demande du président du comité.
- 2.8. Le comité a le pouvoir d'engager des avocats indépendants ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat et de fixer leur rémunération.

2.9. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les vérificateurs externes et internes de la Société.

2.10. Le vérificateur externe relève directement du comité.

3. RESPONSABILITÉS

3.1. Communication de l'information financière

- Passer en revue les états financiers trimestriels et annuels de la Société, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers avant leur diffusion dans le public et en recommande l'approbation au CA.
- Passer en revue le contenu de la circulaire de sollicitation de procurations, de la notice annuelle et du rapport annuel de la Société.
- Passer en revue et surveiller les pratiques et procédures adoptées pour assurer la conformité des attestations de la direction à l'égard des états financiers par rapport aux lois sur les valeurs mobilières applicables.
- Passer en revue le bien-fondé des principes et méthodes comptables utilisés par la Société de même que celui de tout changement important y étant apporté, et en discuter avec la direction et les vérificateurs externes, et s'assurer qu'ils sont appropriés et conformes à la législation applicable.
- Passer en revue les répercussions prévues de toute nouvelle norme comptable ou de vérification ou de toute nouvelle règle en valeurs mobilières, en faire l'examen et en discuter.
- Passer en revue au moins annuellement la politique en matière de dividendes et recommander l'approbation par le CA de tout versement de dividendes le cas échéant.
- Passer en revue les états financiers des régimes de retraite de la Société.

3.2 Gestion des risques et contrôle interne

- Étudier et évaluer les facteurs de risques inhérents à la Société (notamment les risques d'ordre financier, stratégique et opérationnel) et s'assurer de la mise en œuvre de mesures appropriées pour permettre à la direction de les repérer et de les gérer efficacement.
- Assurer l'application et le respect de la politique environnementale de la Société et en faire rapport périodiquement au CA.

- Évaluer de façon périodique la présence et l'efficacité des systèmes nécessaires aux fins de contrôle interne de la Société par le biais de rapports périodiques qui identifieraient également les faiblesses pouvant avoir une incidence importante sur l'information financière de la Société ainsi que les mesures mises en œuvre pour rectifier la situation et assurer un suivi.
- Évaluer de façon périodique les procédures mises en place par la Société pour la communication de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société.
- Passer en revue toute question d'ordre juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et s'assurer de la divulgation adéquate dans les états financiers.
- Établir des procédures concernant :
 - la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification;
 - la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.
- Passer en revue la délégation de pouvoirs et en superviser l'application.

3.3 Vérificateurs internes

- Passer en revue une fois l'an le plan de vérification interne préparé par le directeur responsable de la vérification interne et l'approuver.
- Passer en revue le caractère adéquat des ressources attribuées au service de vérification interne pour qu'il exécute son mandat et s'acquitte de ses responsabilités.
- Rencontrer périodiquement le directeur responsable de la vérification interne, avec ou sans le concours de la direction. Pendant les rencontres privées, discuter notamment du degré de collaboration de la direction et des divergences de vues non résolues, le cas échéant.
- Faire le lien entre le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Société.

3.4 Vérificateurs externes

- Surveiller les travaux du vérificateur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la Société et résoudre, le cas échéant, les désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière.

- Recommander au CA la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice à venir et les honoraires qui leurs seront versés.
- Passer en revue et adopter annuellement le plan de vérification préparé par les vérificateurs externes, évaluer s'il répond adéquatement aux besoins de la Société et, au moins une fois l'an, obtenir une déclaration écrite officielle des vérificateurs externes attestant de leur indépendance.
- Évaluer le rendement des vérificateurs externes au moins une fois par année.
- Adopter une politique concernant l'approbation préalable de tous les services non liés à la vérification que le vérificateur externe de la Société peut rendre à la Société et à ses filiales conformément à la législation applicable et veiller à son application.
- Examiner et approuver les politiques d'engagement de la Société à l'égard des salariés et anciens salariés du vérificateur externe actuel et des anciens vérificateurs externes de la Société.
- Rencontrer les vérificateurs externes, avec ou sans le concours de la direction, au sujet des états financiers et discuter avec eux de leur évaluation des systèmes de contrôle en place et de leurs recommandations.
- Faire l'étude de toute question dont le conseil d'administration doit, de l'avis des vérificateurs externes, être informé.

3.5 Évaluation du comité

- Auto-évaluer annuellement les accomplissements et la performance du comité de vérification.
- Passer annuellement en revue le mandat du comité de vérification.

3.6 Autres responsabilités

- Exécuter toute autre fonction qui relève de l'exécution de son mandat.
- Exécuter tout autre mandat que le CA peut lui confier de temps à autre.